



Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°46 - JANVIER 2022



LES TEMPS FORTS

5



Le carnet
de l'école

● **Orchestre école**

11



Le point
sur les travaux et aménagements

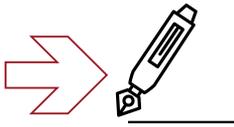
● **La défense incendie**

33



Regard
sur les projets

● **Réhabilitation**
de 32 logements



Chères Serquignaises, chers Serquignais,

À l'heure où ces mots sont écrits, la situation sanitaire est loin d'être sous contrôle. Certains événements ne pourront encore se tenir, à l'instar des vœux de la municipalité aux habitants, qui malgré l'envie de vous retrouver et de partager un chaleureux moment, ne pourront être organisés cette année encore.

C'est donc au travers de ce numéro de « **Vivre à Serquigny** » que m'est donnée l'occasion de vous souhaiter une excellente année 2022. Que cette nouvelle année vous apporte une bonne santé bien sûr mais aussi tout le bonheur et la joie pour vous et vos proches.

Vous le verrez avec cette nouvelle année, c'est aussi l'arrivée d'une nouvelle version de notre journal d'information municipal. Avec les membres de la commission communication nous avons voulu que « **Vivre à Serquigny** » soit plus moderne, plus dynamique, plus actuel. Je souhaite que sa lecture vous soit agréable et que vous y trouviez les temps forts de l'action que je mène au quotidien avec l'équipe municipale et l'ensemble des employés de notre commune.

L'année 2021 a une nouvelle fois été marquée par la présence du COVID-19. Nous avons connu les épisodes de confinement, de couvre-feux et d'efforts collectifs pour limiter la propagation du virus et avons tenu bon ! 2021 a aussi été l'année de la vaccination. La vaccination nous protège. Elle doit nous permettre de traverser cette crise, de nous retrouver, en restant bien évidemment responsables. Et en continuant à respecter les gestes barrières.

Avec « **Vivre à Serquigny** », c'est aussi l'occasion de souligner quelques réalisations majeures de 2021. Une démarche engagée au sein de notre restaurant scolaire, avec l'accompagnement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Le projet « Mon restaurant Eco-responsable » qui favorise l'approvisionnement de notre cantine avec des produits locaux. Mais aussi l'installation d'une citerne enterrée au village La Porte. Ce n'est que la première étape de l'amélioration de notre défense contre l'incendie. **Serquigny** a aussi été distingué en 2021, pour son action environnementale, nous avons reçu un prix de la préservation de l'environnement. C'est notre verger conservatoire qui a notamment été remarqué.

L'année 2022 connaîtra des événements politiques forts avec notamment l'élection présidentielle qui va engager le pays pour les 5 prochaines années. Notre république est forte, notre démocratie est précieuse, mais elle ne sait vivre qu'avec la participation de chacun, au-delà de vos opinions personnelles, je ne peux que vous encourager à accomplir un acte que je trouve citoyen en venant voter. Pour cela aussi, les services de la mairie sont à votre écoute.

En 2022, nous aurons à cœur de poursuivre tout le travail engagé, des projets importants sont d'ores et déjà prévus, je pense au parc, à la peupleraie, au verger conservatoire mais aussi aux écoles ; d'autres verront le jour

Soyez assurés qu'avec l'ensemble de l'équipe municipale, élus et employés communaux, je suis mobilisé au quotidien, avec énergie pour être à votre écoute, pour faire de notre ville une ville agréable, responsable et toujours solidaire.

À toutes et à tous qui contribuez au lien social de **Serquigny**, je souhaite, ainsi qu'à vos proches, une très belle et très heureuse année 2022, empreinte de petits bonheurs et de fraternité !

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

☎ : 02 32 44 10 15

✉ : mairie@serquigny.fr

🌐 : www.serquigny.fr

📘 : [Ville de Serquigny](#)

Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

Ce 46^{ème} numéro
de « **Vivre à Serquigny** »,
imprimé en 1250 exemplaires
est distribué gratuitement aux habitants
de la commune.

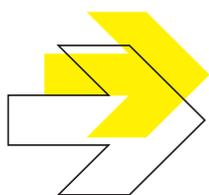
Il a été réalisé par les membres de la
Commission Information.

Toute correspondance et toute
proposition d'article sont à adresser
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

Conception :
Graphiste ComÇa - 76120
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 38 80 55

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny
Vice-Président à
l'Intercom Bernay Terres de Normandie



SOMMAIRE

	Le carnet de l'école 5 → 8
	● Une cantine éco-responsable / Projet école numérique / Orchestre école
	Le conseil des petits 9
	Le point sur les travaux et aménagements 10 → 11
	● La défense incendie
	Regard sur les projets 12 → 13
	● Réhabilitation de 32 logements
	Dossier environnement et développement durable 14 → 15
	Action culturelle 16 → 17
	● La généalogie s'installe à Serquigny
	Le coin médiathèque 18 → 19
	Du côté de nos aînés 20 → 21
	La revue des associations 22
	Les défis des sportifs 23
	L'essentiel des conseils municipaux 24 → 33
	● Séances du 26 février 2021 au 10 décembre 2021
	Les tarifs communaux 34
	Les renseignements utiles 35
	Focus commerçants et artisans 36



Couverture : Manifestation « La Cuisine des auteurs le 13 juillet 2021 » à la ferme de M. et Mme PICHEREAU. Jérôme POULY sociétaire de la Comédie Française s'est produit devant de nombreux spectateurs.



JOËL HUARD

Président de l'Association Loisirs et Culture nous a quittés.

M. HUARD était né aux Bottereaux en Novembre 1941. Sa scolarité, il l'a faite à la Haye St Sylvestre.

Il est allé ensuite au Collège à l'Aigle et au lycée à Évreux. Au retour de son service militaire, il fut embauché comme chimiste chez Organico où se déroula toute sa carrière.

C'était un grand collectionneur. Cela lui permettait de montrer ses connaissances et d'échanger avec les autres. C'était un homme jovial, simple et aimant le relationnel.

Sa première passion fut la philatélie, mais la plus grande, c'était l'ANSA 39-45 (Association Normande du Souvenir Aérien). Il était toujours à la recherche de nouvelles trouvailles et était intarissable sur le sujet mais oh ! Combien passionnant ! Il a organisé beaucoup de salons de collectionneurs et créé à Beaumont-Le-Roger un espace consacré à la guerre. C'était aussi un homme de conviction. M. Huard nous a quittés au mois d'août des suites d'une longue maladie.

Il laisse un grand vide au sein de l'ALC mais surtout au sein de sa famille.

Au revoir M. le Président vous demeurerez toujours dans nos pensées.



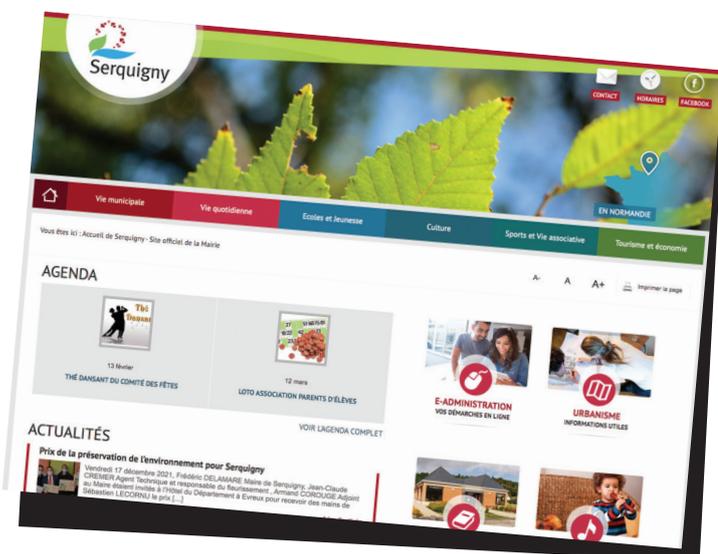
GERMAINE LAUTONNE

Notre doyenne s'est éteinte le 28 novembre 2021. Elle aurait eu 105 ans fin décembre.

Elle a quitté son domicile de Serquigny début novembre pour la résidence des Jardins de la Risle de Nassandres. Elle vivait seule, accompagnée des services de l'ADMR, rue du Petit Nassandres depuis que son mari était

décédé. Le 7 janvier 2017, Mme LAUTONNE, avait été reçue à l'Hôtel de ville par M. le Maire Lionel Prevost et les membres du Conseil Municipal à l'occasion de ses 100 ans, entourée de son époux, de ses proches et de ses amis. M. le Maire après avoir relaté les grands moments de sa vie, lui avait remis le diplôme de Centenaire.

Nous garderons l'image d'une personne très discrète mais encore active, intéressée par l'actualité entourée de ses 5 enfants. Nous voulions lui rendre un dernier hommage.

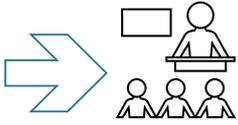


N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans la rubrique « Vie Municipale / Bulletins d'informations ».

www.serquigny.fr

Vous y trouverez également les manifestations à venir et les actualités de notre commune, le menu de la cantine scolaire actualisé chaque semaine et bien d'autres informations.

LE CARNET DE L'ÉCOLE



RENTRÉE DE SEPTEMBRE



AUX ÉCOLES DE SERQUIGNY

Le jeudi 2 septembre, à 8h30 l'heure de la rentrée des classes avait sonné pour les élèves de l'élémentaire et de maternelle des écoles de Serquigny. Tout était prêt pour ce premier jour de classe. L'ensemble du personnel municipal avait travaillé d'arrache-pied durant l'été pour préparer cette rentrée. Pendant cette période, tout a été nettoyé, sols, vitres, tables, meubles, cour de récréation ainsi que tous les jeux des classes maternelle.

Même les façades des bâtiments ont été passées au nettoyeur à eau à haute pression. Côté gros travaux, la période d'été a été mise à profit pour changer la clôture et les portails de l'école maternelle, repeindre intégralement la classe de M. GORDIEN, peindre des nouveaux jeux au sol dans la cour de récréation des plus petits et préparer un nouvel espace garderie à proximité de l'école maternelle.

Cette rentrée de septembre aura été marquée par la suppression d'une classe de maternelle malgré des effectifs en hausse. Une décision incompréhensible en dépit de plusieurs interventions de M. le Maire de Serquigny auprès des services départementaux de l'éducation pour contester cette fermeture.

Cependant, pour faciliter le travail des enseignants de l'école maternelle, la municipalité a décidé de maintenir 4 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle) pour 3 classes.

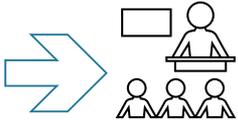
LES EFFECTIFS

29 petits	28 moyens et grands	15 CP	6 CE1	26 CM1
28 grands et moyens		23 CE1	21 CE2	23 CM2
				6 ITEP

L'effectif total des écoles est en légère baisse cette année (199 élèves contre 200 en 2020). La baisse est sensible à l'école élémentaire (114 élèves contre 125 en 2020) s'expliquant par peu d'entrées en CP cette année contrairement aux effectifs de l'école maternelle qui ont augmenté (85 élèves contre 75 l'an dernier). La maternelle comporte trois classes et l'élémentaire est réparti en six classes (dont une classe de l'ITEP).



COMME CHAQUE ANNÉE, TOUS LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE IRONT À LA PISCINE DE BERNAY POUR APPRENDRE LA NATATION. UNE NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, AVEC LA CRÉATION DE LA DÉMARCHE « UN ORCHESTRE À L'ÉCOLE » D'UNE DÉCOUVERTE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE (GUITARE ET FLÛTE TRAVERSIÈRE). CETTE DÉMARCHE EST SOUTENUE PAR L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE ET LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE BERNAY.



UNE CANTINE SCOLAIRE ÉCO-RESPONSABLE

Comme vous le savez, notre cantine scolaire est engagée et accompagnée par les services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et le réseau des CIVAM normands (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) dans une démarche éco-responsable. Porté par des valeurs fortes d'humanisme et de coopération, le réseau des CIVAM réunit des agriculteurs, des responsables associatifs et des citoyens qui souhaitent accompagner le développement de systèmes agricoles et alimentaires durables ainsi qu'une approche environnementale des comportements sur toute la Normandie.

Une des missions de ce réseau : développer la valorisation locale des produits agricoles durables (circuits courts, restauration collective etc..). Cet accompagnement s'est concrétisé ces derniers mois par plusieurs actions :

2 JOURNÉES DE FORMATION EN JUIN 2021 POUR LE PERSONNEL DE NOTRE CANTINE SCOLAIRE DE SERQUIGNY.

Formation dispensée par 2 diététiciennes, un cuisinier formateur et une cuisinière/ pâtissière. Pour débiter cette formation, une présentation sur les problématiques environnementales, sociales et sanitaires qui touchent l'agriculture et l'alimentation aujourd'hui. Cette présentation était un tour d'horizon des causes qui poussent à agir en faveur d'une alimentation plus durable, bio, locale et plus végétale. La restauration collective étant un bon levier pour cela car elle représente une part importante des repas journaliers et porte un aspect pédagogique et de sensibilisation non négligeable. Une diététicienne a mis en lumière plusieurs axes de travail autour des protéines végétales et la remise en cause de certaines habitudes de restauration collective. La formation s'est poursuivie par la pratique en cuisine et dans l'élaboration de nouvelles recettes qui peuvent être facilement proposée en restauration collective.

UNE RENCONTRE AVEC PLUSIEURS PRODUCTEURS LOCAUX

En septembre, prise de contact avec des producteurs de produits laitiers, jus de pommes, volailles, pomme de terre, viande, légumes.

UN DÉFI ET UNE ANIMATION AUX ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE SERQUIGNY

Des actions pour valoriser la démarche et sensibiliser les convives à l'alimentation durable dans le cadre de la semaine du goût du 11 au 15 octobre 2021.



➔ Rencontre avec Benjamin Piquenet, maraîcher à Saint-Léger de Rôtes



LE DÉFI DE L'ÉTABLISSEMENT DE SERQUIGNY

Pour ce défi, Myriam et Sophie avaient choisi le mardi 12 octobre 2021, de proposer aux élèves qui déjeunent à la cantine, un parmentier de légumes, recette apprise en formation et fabriquée à partir de produits locaux.

En parallèle, une action de sensibilisation à l'alimentation durable était organisée à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Pour les enfants de grande section maternelle et ceux des classes de CP-CE1-CE2 sur les temps périscolaire, les objectifs étaient de distinguer la différence entre les produits, faire s'exprimer les élèves sur les goûts qu'ils perçoivent, expliquer les différences perçues, introduire simplement la différence produits bruts / produits ultra-transformés. Les élèves ont joué le jeu et relevé le défi et n'ont pas manqué de donner leur avis, leurs commentaires sur leur perception du goût.

Pour les élèves de CM1-CM2, la sensibilisation était axée sur les différences agricultures et le lien avec la protection de l'environnement au travers de photos.

La présentation de photos, de maraîchage diversifié, d'une vue aérienne sur la province d'Almería en Espagne, d'un élevage normand pâturant, d'un élevage dit intensif.

Distinguer la différence entre les paysages proposés, faire s'exprimer les élèves sur ce qu'ils perçoivent, expliquer les différences perçues, introduire simplement la différence entre les types d'agriculture, introduire l'impact environnemental.

Cette journée a permis de donner du sens à notre alimentation et d'apporter aux élèves un message positif sur l'alimentation.

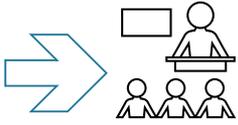
Les animations ont permis aussi aux enfants de s'interroger sur ce qu'est l'acte de manger et sur sa relation à l'alimentation et de créer des rencontres avec eux-mêmes, avec les aliments. Ils ont permis aux enfants de prendre conscience que tous les aliments qu'ils mangent quotidiennement ont une origine.



➔ Préparation du parmentier de légumes



➔ Sensibilisation des enfants de grande section de l'école maternelle



PROJET DE L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

Véritable enjeu pour l'enseignement, les outils numériques et digitaux sont maintenant pleinement intégrés dans les pratiques pédagogiques. C'est dans cette logique que la municipalité de Serquigny a décidé d'équiper les écoles de notre commune. La commune a identifié plusieurs usages et plusieurs publics qui doivent profiter d'équipements numériques modernes, performant en phase avec les enjeux actuels. Pour les enseignants, le numérique à l'école c'est utile pour se former, préparer sa classe, organiser son enseignement, communiquer avec les familles. Pour les enfants, le numérique à l'école, c'est utile pour favoriser et différencier les apprentissages et faire acquérir des compétences numériques. Pour les parents c'est utile pour établir un lien efficace, participer au suivi de la scolarité et communiquer avec les enseignants. Pour la commune, c'est utile pour accompagner l'acquisition de compétences numériques pour les enfants accueillis, développer une éducation numérique pour mieux appréhender les enjeux de la société. C'est aussi inscrire son action municipale au service de la jeunesse et encourager l'éducation aux médias et à l'information pour un usage responsable du numérique. Une consultation pour l'équipement numérique des écoles a été lancée. Il s'agit d'installer dans chaque classe un vidéo projecteur et un ordinateur portable, de fournir des tablettes et de créer un réseau informatique dans chaque école. Le projet intègre la mise en place d'un environnement numérique de travail. Après analyse, la commissions d'appel d'offres de la commune a retenu de signer un contrat avec la société Aratice, déclarée mise-disant avec un montant de 44 479,69€ HT, soit 53 375,63€ TTC. Ce projet bénéficie de subventions de l'état et du ministère de l'Éducation Nationale.

ORCHESTRE À L'ÉCOLE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a la volonté de proposer un accès à la culture au plus grand nombre et notamment vers les plus jeunes. C'est ainsi qu'elle a développé 4 orchestres à l'école sur le territoire en partenariat avec l'Éducation Nationale, dont l'établissement de Serquigny. Une convention triennale a ainsi été signée en faveur de notre école. Les élèves de la classe CE2 de Mme HART suivront donc 2 h de pratique musicale par semaine. L'enseignement sera dispensé par Ambre PICHON professeur de flûte traversière, Ninon LECERF professeur de chant et Pascal DUPUY professeur de guitare du conservatoire de musique de Bernay. Une cérémonie de remise officielle des instruments de musique a eu lieu le jeudi 9 décembre à la Médiathèque en présence de Mme PERNEL Conseillère Pédagogique de l'Education Nationale, Messieurs P. DIDTSCH, F. DELAMARE, Vice-Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Mme DESPRES Directrice de l'école élémentaire de Serquigny, Mme HART enseignante de la classe de CE2, Mme CECCHI représentante de l'association, Mme VARAISE et M. LEFEBVRE Adjoints au Maire.



QU'EST-CE QU'UN ORCHESTRE À L'ÉCOLE ?

Tous les élèves d'une même classe de l'école élémentaire sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant trois ans. Au rythme de deux heures de pratique instrumentale par semaine, les élèves progressent concrètement et atteignent un niveau musical de qualité. L'association « Orchestre à l'école » accompagne le développement du dispositif sur l'ensemble du territoire français, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre de jeunes.

LE CONSEIL DES PETITS



LES ÉCOLIERS À L'HEURE DU VOTE

Bureau de vote, assesseurs, isolements, comme les grands, les élèves de l'école élémentaire de Serquigny étaient prêts à accomplir leur devoir, ce jeudi 21 octobre 2021 en choisissant qui de leurs camarades les représenteraient au Conseil Municipal des enfants. Ces élections ont été préparées en amont dans chaque classe avec leur professeur. Désignation des candidats, préparation des affiches et rédaction d'un cahier de campagne comme une véritable campagne électorale. Des candidats se présentent comme Délégué de classe pour écouter et aider leurs camarades, d'autres ont déjà tout un programme à proposer. M. le Maire, l'adjoint aux affaires scolaires, Mme la Directrice de l'école élémentaire et la responsable des activités périscolaires étaient présents pour tenir ce bureau de vote. Les enfants ont fait leur choix et ont élu un binôme mixte dans chaque classe.



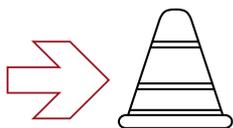
- ➔ Elena LECROSNIER et Jahnis GAUDIN, (Titulaires), Lola SAINT-THAURIN et Nolan HIBON (suppléants), représentants de la classe de CM2 Mme DESPRES,
 - ➔ Ellya GUFFROY et Jibril GERE BENDO WALI (Titulaires), Léa VIGO et Tobias SANSON (suppléants), représentants de la classe ULIS Mme LARONCHE,
 - ➔ Noéline LANGLAIS et Jessy CARON (Titulaires), Wyatt ROCTON, (suppléants), représentants de la classe d'ITEP Mme GUEDON
-
- ➔ Inès JANNOT et Côme DANNEELS (Titulaires), Adèle LE BOUEC et Léo MORTREUL (suppléants) représentants de la classe de CP, Mme DEVRECKER,
 - ➔ Zoé LANGANNE et David KERYANN (Titulaires), Rose-Adélaïde GONDARD-PAYNOT et Tom GRIMPARD (suppléants), représentants de la classe de CE1 Mme LANGLET,
 - ➔ Elinne DANNEELS et Colin OURSEL (Titulaires), Nawel PICARD et Rayan PREVOST, (suppléants), représentants de la classe de CE2 Mme HARD,
 - ➔ Lily WIERCZYNSKI et Harris GAUDIN, (Titulaires), Margot COUSIN et Antoine BRUNET (suppléants), représentants de la classe de CM1 Mme COUTURE,



LE 1^{er} CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE L'ANNÉE 2021/2022

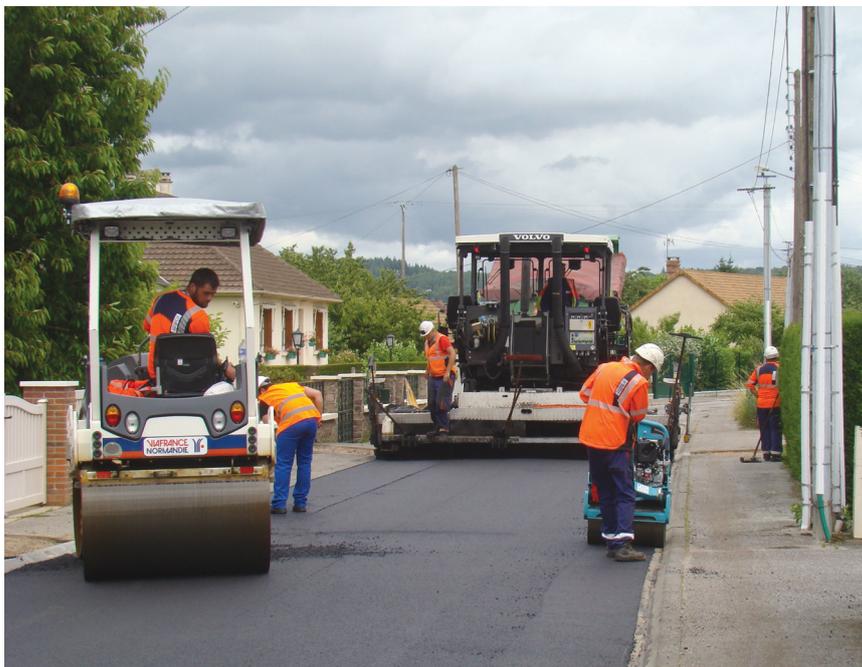
Le 25 novembre 2021, se tenait le premier Conseil Municipal des enfants. Les 14 délégués ont été accueillis à la Mairie par M. le Maire Frédéric DELAMARE, en présence d'Eric LEFEBVRE Adjoint, de Noémie COUSIN, Conseillère Municipale Déléguée, de Sylvie DESPRES Directrice de l'école élémentaire et de Marion VICAIRE Coordinatrice jeunesse, de Myriam DEROS Responsable de la cantine scolaire et d'André POUPARD Responsable des services techniques. Après l'installation du nouveau Conseil et la lecture du procès verbal du vote des enfants, M. le Maire a félicité tous les enfants et les a remerciés de leur engagement. Les élus de chaque classe ont pu faire part de l'attente sur des souhaits d'aménagements, de fleurissement ou d'amélioration au sein de l'école. M. le Maire a précisé que toutes les demandes ont bien été prises en compte et seront étudiées prochainement.

LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS

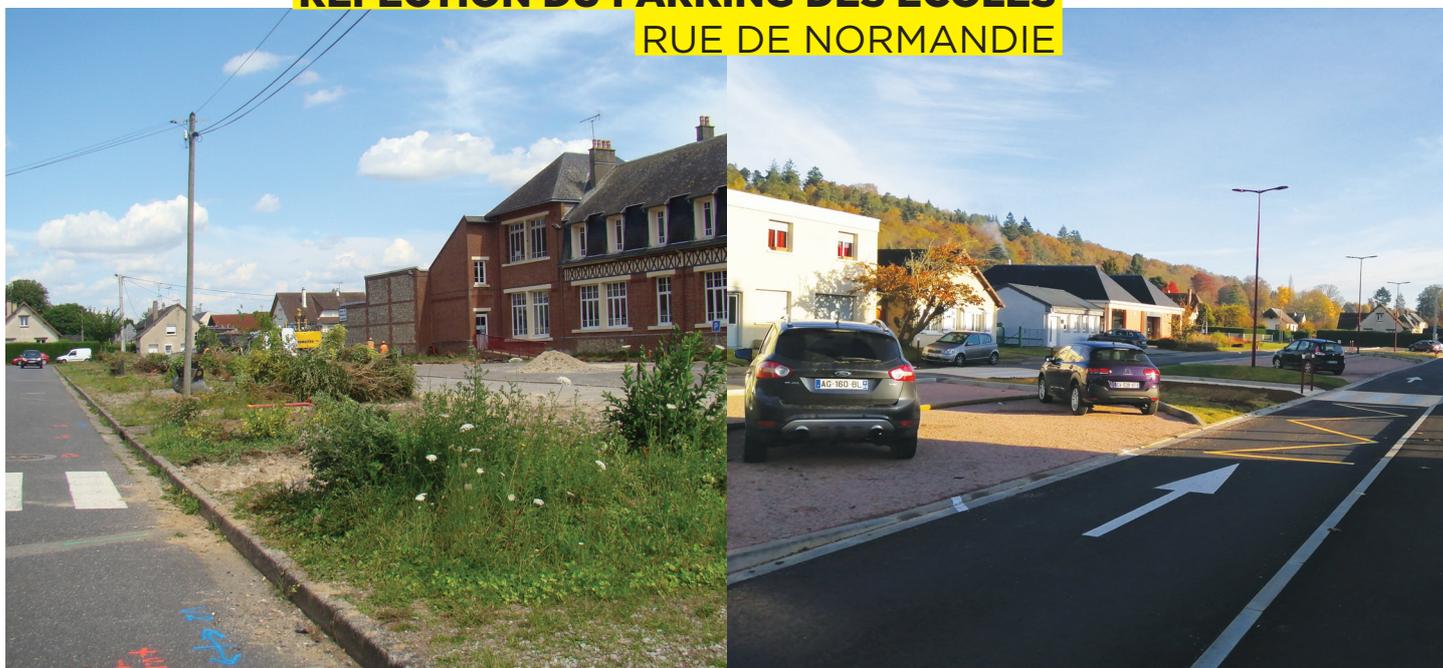


RUISSELLEMENTS RUE DU 8 MAI 1945

Lors de notre dernier numéro du journal municipal Vivre à Serquigny, nous vous avons fait part que la commune et les services de voirie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie travaillaient sur le dossier des ruissellements dues aux fortes pluies dans la rue du 8 mai 1945. Les inondations que cette rue subit ont pour origine des venues d'eaux de ruissellement en provenance des parcelles agricoles alentours et de la forêt en amont. En juillet 2021, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a réalisé avec l'entreprise VIAFRANCE et pour le compte de la commune, des travaux sur le réseau des eaux pluviales dans la rue du 8 mai 1945, ainsi que la réfection complète du revêtement de la chaussée de cette rue. Lors de cette opération, quelques bordures de trottoir ont été également changées. Aujourd'hui cette rue dispose d'un impeccable revêtement et de plusieurs avaloirs d'eau de pluie qui devaient limiter les inondations des riverains de cette rue.



RÉFECTION DU PARKING DES ÉCOLES RUE DE NORMANDIE



Le parking situé rue de Normandie a été complètement réaménagé, l'été dernier. Les travaux suivis par les services d'Ingénierie 27 du Département et la Commune de Serquigny ont été réalisés par l'entreprise Colas basée au Val de Reuil. Avec sa voie plus étroite, son sens unique, sa limitation à 20 km/h, son cheminement piétonnier, ce nouveau parking permet la sécurisation des enfants lors de leur venue en classe ou leur sortie. La commune a profité de ces travaux pour engager une réhabilitation de l'éclairage public et un effacement du réseau électrique aérien. Des espaces réservés pour la pratique de la pétanque ont été également créés pour le club situé à proximité. Nos services techniques vont travailler cet hiver sur l'aménagement paysager de cet espace.

LA DÉFENSE INCENDIE

Depuis le 1^{er} mars 2017, le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI) définit les modalités de la lutte contre les incendies dans l'Eure. Le RDDECI de 2017 définit à l'échelle départementale des normes contraignantes dimensionnées en fonction du risque à défendre.

- Ce règlement s'applique aux projets de construction postérieurs à cette date,
- Il tient compte des caractéristiques locales,
- Il clarifie les responsabilités de chacun, fixe le cadre devant être intégré par les élus, les services instructeurs et acteurs du développement économique dans leurs projets de développement et d'urbanisme.

Les objectifs du règlement sont :

- Protéger la vie des Eurois et leurs biens
- Garantir la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention
- Protéger juridiquement les maires qui engagent leur responsabilité administrative, civile et pénales en cas d'incendie.

Afin de se mettre aux normes, notre commune va s'équiper en 2022 de trois poteaux incendie situés :

- Rue du Docteur Piau (à proximité de la médiathèque)
- Intersection Allée Nicolas Poussin et la rue St Marc
- Carrefour des Terriers

Le coût est de 11 954,4 € TTC.



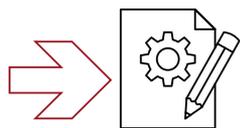
→ Mise en place de la citerne enterrée au village La Porte

Un autre investissement est en cours de réalisation au village « La Porte », il s'agit d'une citerne de 120 m³ enterrée à l'emplacement du terrain de pétanque. Ce terrain sera remis en état après les travaux. Le coût de l'opération est de 39 600€ TTC. Le coût total de l'investissement 2021 pour la défense incendie est de 51 554,4 € TTC. À cela, il faut déduire une subvention de 31 828 €.

D'autres investissements seront réalisés dans les années à venir en tenant compte du budget et des subventions qui nous seront attribués.

Un plan de relance est proposé par le Conseil Départemental de l'Eure dans le cadre du plan de relance gouvernemental afin que les élus puissent mener les travaux de défense extérieure contre l'incendie de leur commune. La commune va se positionner afin de bénéficier de cette aide financière. Cela nous permettra de réaliser d'autres aménagements pour couvrir notre territoire.

REGARDS SUR LES PROJETS

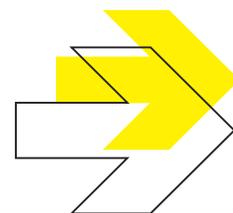


PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE 32 LOGEMENTS



Le 1^{er} janvier 2021, Sécomile et Eure Habitat se sont rapprochés pour devenir MonLogement27, principal acteur du logement conventionné du Département de l'Eure. MonLogement27 a décidé de s'engager dans un programme de réhabilitation et isolation thermique par l'extérieur des 32 logements des bâtiments « Abeille et Bourdons » avenue Pierre Séward à Serquigny, ainsi que la construction de 2 locaux ordures ménagères. Ce projet s'inscrit dans la politique d'amélioration de l'habitat menée par MonLogement27. Le programme de réhabilitation comprendra d'importants travaux de couverture, habillage des façades, peinture, électricité, plomberie-sanitaires, chauffage, ventilation etc...

L'objectif est non seulement d'améliorer le cadre de vie des locataires mais également de leur offrir des économies d'énergie liées notamment à la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur. Pour ce faire, il sera procédé à l'occasion du projet aux travaux suivants :



Projet

- ⇒ Isolation thermique extérieure sur l'ensemble des façades et pignons ;
- ⇒ Bandeaux architecturaux ;
- ⇒ Peintures et enduits des soubassements des façades et pignons ;
- ⇒ Fermeture des espaces ouverts existants au rez-de-chaussée pour création de locaux communs, entrée plus vaste sécurisées ;
- ⇒ Création par changement de destination et agrandissement ponctuel de 2 logements PMR ;
- ⇒ Changement des garde-corps ; les nouveaux garde-corps seront constitués d'une structure aluminium ton blanc avec remplissage verre.
- ⇒ Changement des isolants et réfection des étanchéités ;
- ⇒ Travaux d'embellissement des salles de bains WC, cuisines.
- ⇒ Suppression du ballon d'eau chaude ;
- ⇒ Pose de garde-corps au périmètre des toitures terrasses ;
- ⇒ Certaines façades et rives de balcons recevront un parement constitué de lisses en aluminium ton beige-gris ;
- ⇒ Chauffage au gaz individuel avec chaudière et ventouse extérieure ;
- ⇒ Suppression de la chaufferie existante ;
- ⇒ Suppression des locaux de bureaux de Eure Habitat ;
- ⇒ Création de 2 logements PMR au rez-de-chaussée du bâtiment Bourdon ;
- ⇒ Construction de 2 locaux O.M en rive de parcelle ;
- ⇒ Divers travaux d'aménagement.

QUELQUES DÉTAILS DES TRAVAUX

Les peintures seront de teintes très tendance, blanc-crème, anthracite, gris Lardoise, gris tente, jaune zinc, vert blanc. Les nouveaux garde-corps seront constitués d'une structure aluminium ton blanc avec remplissage verre. Certaines façades et rives de balcons recevront un parement constitué de lisses en aluminium ton beige-gris. Les toitures existantes seront réhabilitées entièrement. Les toitures terrasses seront isolées avec pose d'une étanchéité ton Anthracite. Une terrasse privative avec plancher bois sera aménagée derrière le logement T2 PMR au rez-de-chaussée + un aménagement paysager. L'espace stationnement sera modifié pour la création de 2 places PMR. Côté plomberie, révision réseaux et remplacement des radiateurs, réhabilitation gaines de ventilation, changement des groupes en toiture. Travaux de peinture cages d'escaliers.

PRÉSENTATION DU PROJET AUX LOCATAIRES

Le mardi 30 novembre 2021, les locataires des immeubles Bourdon/Abeilles étaient invités par les responsables de MonLogement27 à la salle de fêtes pour prendre connaissance du projet. M. le Maire de Serquigny, les adjoints et le secrétaire général étaient présents. Ces bâtiments construits en 1974, seront réhabilités dans le but d'améliorer le confort, la sécurité des logements et d'optimiser la maîtrise de l'énergie. Les espaces communs seront sécurisés et la qualité améliorée. Les estimations du futur classement énergétique des bâtiments devraient passer de l'indice F à l'indice B. Le coût de l'opération est estimé à 2 300 171 € TTC financé par MonLogement27, avec participation de l'État, du Département de l'Eure et de la commune de Serquigny. MonLogement27 a précisé aux locataires que les loyers devraient subir une légère augmentation. Les travaux sont prévus sur une durée de 14 mois pour se terminer fin février 2023.

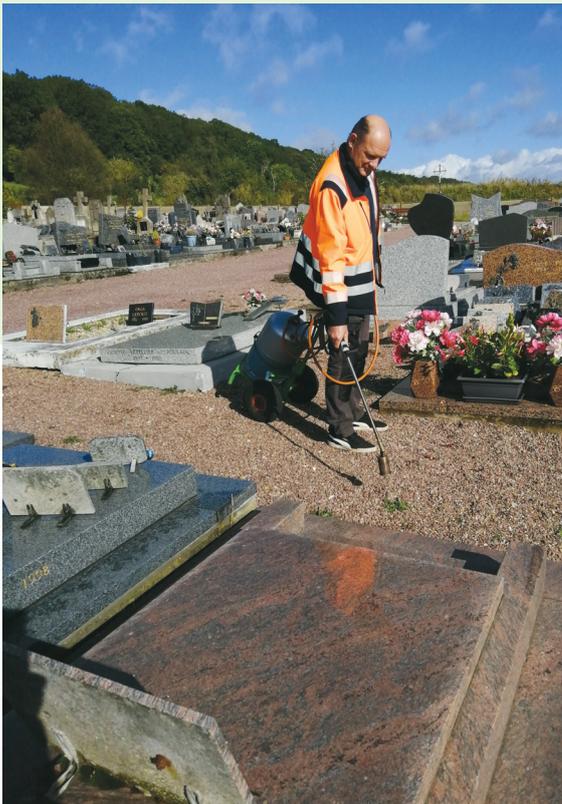


DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



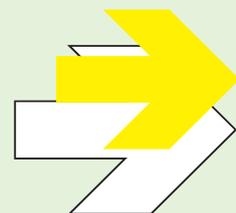
PRIX DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Lors de la campagne euroise des villes et villages fleuris organisée en 2021, notre commune s'est vu remettre en octobre dernier le prix de la préservation de l'environnement par le jury départemental. À cette occasion, le jury de la région a également confirmé les fleurs qu'il avait attribuées ces dernières années. La commission permanente du département a récompensé les efforts en faveur de l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie de notre ville en lui attribuant un prix de 300 €. Cette somme sera utilisée pour financer le fleurissement de Serquigny.



LE CIMETIÈRE

L'entretien du cimetière reste pour la municipalité, une priorité. Malgré l'interdiction de l'utilisation des désherbants chimiques, les services techniques de la ville s'efforcent de mettre tout en œuvre pour que cet endroit soit le plus impeccable possible tout au long de l'année. Pour ce fait, les mauvaises herbes sont régulièrement éliminées avec un brûleur à gaz. Pour cette opération, 25 bouteilles de gaz et 165 heures de travail d'un agent ont été nécessaires en 2021.





LE VERGER CONSERVATOIRE

Le verger conservatoire "Côte Saint Georges" mis en place en 2020 a évolué. Cet automne 2021, 30 portes greffes ont été de nouveaux plantés pour 20 pommiers et 10 poiriers. Au printemps 2022 ces arbres seront greffés avec l'aide de l'association "Pommologie de Normandie" Comme l'an dernier, les enfants des écoles seront invités à participer à ce greffage. Une séance de formation à la taille aura lieu sur le site situé « Côte St Georges » le 22 janvier 2022 à partir de 14h30. Une séance de greffage est aussi prévue le 19 mars 2022 de 14h à 18h. Pour les personnes intéressées, il est souhaitable de s'inscrire comme « habitants de Serquigny » à M. Jean-Pierre COUTURIER de l'association Pomologie au **02 32 46 87 33** ou par Email : jp.couturier@wanadoo.fr.

LA PEUPLERAIE ET LE LAVOIR

Une étude est menée par la commission "Environnement" sur le devenir de la peupleraie située en zone humide à la sortie de notre commune en allant vers Beaumont. Un diagnostic a été réalisé par le CAUE27 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure). Le rapport qui nous a été remis nous indique que cette peupleraie est arrivée à maturité. Le processus de vieillissement des peupliers est très rapide, il serait donc nécessaire de trouver une solution adaptée à cette situation. La commission a également demandé des devis auprès d'entreprises spécialisées pour une remise en état du lavoir situé près de la peupleraie. Nous vous tiendrons informés prochainement des décisions qui seront prises.





LA GÉNÉALOGIE S'INSTALLE À SERQUIGNY



LE CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE L'EURE, ASSOCIATION BIEN CONNUE DANS LE DÉPARTEMENT, S'IMPLANTE À SERQUIGNY EN CRÉANT UNE ANTENNE AFIN D'ÊTRE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS DE SERQUIGNY ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES. CETTE INSTALLATION A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRÂCE À M. LE MAIRE FRÉDÉRIC DELAMARE QUI NOUS DONNE LIBRE ACCÈS À UNE SALLE DE RÉUNION ÉQUIPÉE DE LA CONNEXION À INTERNET. NOUS VOULONS ENCORE LE REMERCIER POUR CETTE OPPORTUNITÉ ET ESPÉRONS VOIR NOTRE ASSEMBLÉE VA S'ÉTOFFER AU COURS DES MOIS À VENIR.

Pourquoi la généalogie ?

● Cette pratique était initialement employée par les rois et les nobles pour prouver leurs origines et asseoir leur pouvoir. À la fin du 20^e siècle la généalogie s'est largement répandue à toutes les couches de la société jusqu'à concerner un grand nombre de familles et constituer un réel loisir. Très souvent la décision de débiter une recherche généalogique est motivée par le désir de retrouver ses origines : qui étaient nos ancêtres, leur profession et la région où ils vivaient ? On ose parfois rêver être issu d'un noble, avoir une parenté flatteuse avec un acteur célèbre ou un ministre en exercice sur la seule correspondance d'une homonymie. Le généalogiste débutant doit cependant accepter sa famille telle qu'il va la découvrir : souvent ses ancêtres sont des petits, des obscurs, des sans-grades du monde rural, ouvrier ou commercial. Qu'ils soient laboureurs, marchands, colporteurs ou... bagnard. Tous ces anonymes, même s'ils sont restés dans l'ombre, ont été les acteurs de l'Histoire et ont surtout participé à la construction de votre famille et de votre personnalité. Ils méritent donc tout notre intérêt et l'arbre généalogique qui sera réalisé contribuera à renforcer l'image de la famille et le renforcement de la "tribu".

Une passion !

● Mettez le petit doigt dans la généalogie et très rapidement vous allez l'adopter ! Cette pratique, à la portée de tous, va vous faire découvrir une fabuleuse aventure, celle de votre famille. Tout d'abord vous allez vous lancer dans une poursuite, proche d'une enquête policière, qui va vous transformer en un véritable Sherlock Holmes. Il faut identifier finement ses ancêtres, les noms, les prénoms, les dates, les lieux, les professions. Cela peut être rapide ou, au contraire, nécessiter des jours voire des mois. Mais lorsque la réussite apparaît, elle vous procure une joie immense et vous incite à aller toujours plus loin. Les collectionneurs trouvent également dans la généalogie un nouveau domaine d'exploration. Les uns rechercheront avec appétit l'ensemble de leur 64 arrière-arrière-arrière-arrière-grands-parents ; les autres s'intéresseront aux descendants d'un aïeul lointain connu pour son rayonnement national ou familial. La généalogie est également un terrain de jeu où, chacun de vos ancêtres constitue la pièce unique d'un puzzle géant. À vous d'identifier ces pièces et de les placer, au bon endroit, sur les rameaux de votre arbre généalogique.

Les sources de recherche

● Très tôt (ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539), parmi les 192 articles de ce texte fondateur pour la nation française, la France s'est dotée d'un moyen de repérer les individus majeurs en demandant au clergé de tenir à jour des registres de baptêmes. Au fil des périodes, cette règle s'est améliorée, amplifiée jusqu'à donner naissance à l'état civil tel que nous le connaissons aujourd'hui. C'est dans cette très riche source que le généalogiste amateur puisera largement. Générés par chaque mairie ces documents (actes de naissance, mariage et décès) sont stockés aux Archives Départementales qui les met gratuitement à la disposition du public ou, mieux, sur internet dont la consultation évite un déplacement au chef-lieu du département. Mais les familles elles-mêmes conservent des archives qui seront capitales lors des toutes premières étapes. Ce sont les livrets de famille, les livrets militaires, les cartes d'identité ou passeport, les actes notariés ou toute copie d'état civil ; en un mot tous les documents qui dorment, conservés soigneusement dans une boîte à chaussure, à côté des photos jaunies.

Et après ?

● Avec toutes ces informations vous pouvez désormais vous lancer et partir explorer les registres de l'état civil. Les actes de mariage sont souvent les documents les plus riches. Ils renferment les dates de naissance des époux, le nom de leurs parents et parfois le décès de ceux-ci. La lecture de cet acte vous permet de remonter d'une génération, et en pratiquant de la sorte sauter d'une génération à une autre. Les actes de naissance et de décès ne doivent pas non plus être écartés, ce sont eux qui complètent les données généalogiques mais également parfois citent les noms des proches par l'intermédiaire des témoins. Selon l'époque et la région, cette quête est réalisée directement sur internet, ou pour les générations les plus récentes, par courrier postal auprès des mairies.

Existe-il des écueils ?

● Le manque d'archives, par perte ou destruction durant des conflits armés, est relativement limité et ne constitue pas la seule cause freinant l'avancement de vos travaux. Une méthode stricte vous guidera parmi le dédale des archives municipales ou départementales. En remontant dans le temps il devient de plus en plus difficile de lire les registres ; ne parle-t-on pas de vieux-grimoires ? L'orthographe de votre patronyme n'a réellement été fixée qu'à la fin du 19^e siècle. Avant cette période il faut savoir accepter les variations et surtout les anticiper. Les déplacements fréquents de vos ancêtres sont sans doute l'écueil majeur.

Comment se faire aider ?

● Pour éviter toutes ces difficultés, qui ne peuvent que vous décourager, nous vous proposons de venir nous rencontrer. Un jeudi par mois nous organisons une soirée dans la salle de réunion de la Médiathèque à 20h30. Les dates sont diffusées dans l'Éveil et l'application Panneau Pocket. Vous pouvez également me contacter directement : **Daniel SALLET au 02 32 44 18 50**

Les premiers pas

● Voilà ! Vous avez décidé de vous lancer, mais comment débiter ? La règle d'or, si l'on veut éviter de se trouver submergé par un flot d'informations inutiles, est d'avoir un peu d'ordre et de méthode. Ne vous précipitez pas à la mairie pour rechercher toutes les personnes portant votre patronyme en espérant que parmi celles-ci vous trouverez vos ancêtres. Cela peut être particulièrement fastidieux pour vous et le personnel de mairie, si vous vous appelez Lefebvre, Duval ou Leroy, les trois noms les plus courants dans le département. La première étape est celle que vous trouverez chez vous, dans votre famille. Explorez la mémoire familiale en cueillant le maximum de renseignements dans la mémoire écrite (les papiers de famille) ou la mémoire orale en réalisant de réels interviews auprès de vos parents, grands-parents, oncles, tantes, frères et sœurs, cousins. Ne négligez personne. Mais attention, la mémoire familiale est limitée dans le temps ; les souvenirs s'effacent, ou même se déforment. Et puis n'attendez pas trop pour pouvoir questionner vos aïeux... Vous pouvez désormais regrouper les renseignements et peut-être déjà commencer à tracer votre premier arbre généalogique.





ACTIVITÉS

DEPUIS SEPTEMBRE 2021

DEPUIS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE DE NOMBREUSES ACTIVITÉS ONT ÉTÉ PROPOSÉES PAR LA MÉDIATHEQUE DE SERQUIGNY PRINCIPALEMENT EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC.

RADIO SENSATION S'INVITE À LA MÉDIATHEQUE DE SERQUIGNY

Le Mercredi 22 Septembre, les présidents de clubs de la Médiathèque sont venus présenter à Radio Sensations les différentes activités qu'ils proposent au cours de leurs activités tous les jours de la semaine. Le Lundi autour de Michel CHMIELINSKI se réunissent les joueurs d'échecs de 14 h à 18 h, le Mardi matin de 9 h à 12 h les enlumineuses conseillées par Josiane VARAISE se saisissent de leurs pinceaux et pigments pour réaliser des représentations du moyen âge (Chasse, Musique, Couture etc...). Le Mardi après-midi, c'est le tour des couturières de se réunir autour de Marie France CHAUVIN pour profiter de son savoir-faire de 13 h 30 à 17 h. Le Mercredi après-midi de 14 h à 17 h, ce sont nos tricoteuses qui se rencontrent pour œuvrer pour le Téléthon autour de Françoise VASSEUR. En fin de semaine le Vendredi les joueurs de cartes, de dominos, de scrabble, viennent passer un moment festif de 14 h à 18 h sous la houlette de Rosa QUIER et Sandrine LION (présidente et secrétaire du club de l'UNRPA). Nos responsables de Médiathèque sont intervenues pour parler du programme d'animation de la Médiathèque du Premier Semestre.

UN MERCREDI PAR MOIS

la Médiathèque propose une journée Jeux de Société sur place.

ATELIER SCRAP'BOOKING ENFANTS DU SAMEDI 23 OCTOBRE

Avec toujours autant de succès, Marie a animé un atelier pour Halloween, confection de masques. 7 enfants ont répondu présents, cette animation s'est terminée par un goûter et une lecture qui fait « presque peur ».

LE CLUB DE GENEALOGIE

Le Mercredi 21 Octobre s'est réuni dans la salle polyvalente pour la première fois le club de Généalogie, animé par Daniel et Yvonne SALLET.



Zoom

ATELIER ROBOTIQUE

En collaboration avec la Manufacture (Maison de l'enfant et des découvertes) à Évreux, la Médiathèque a proposé aux enfants un atelier Robotique qui consistait à construire et à programmer des robots espions et autres modèles rigolos avec les kits Légo Wedo 2.0. 12 enfants ont participé à cet atelier.



FILM DOCUMENTAIRE SUR THOMAS PESQUET

Avant que notre astronaute ne redescende sur terre, un film sur sa vie à bord de la station spatiale internationale a été projeté dans la salle polyvalente de la Médiathèque. Le public constitué d'adultes mais principalement d'adolescents et d'enfants ont passé un excellent moment interplanétaire, à la suite duquel certaines vocations ont vu le jour.



ATELIER ASTRONOMIE

La suite logique du film sur Thomas PESQUET devait amener les responsables de la Médiathèque à programmer un atelier Astronomie, en collaboration avec la Manufacture à Évreux. Les enfants ont fabriqué une visionneuse à constellations.





NOCE D'OR **FRANÇOISE ET DOMINIQUE BIGUET**

Le 9 octobre 2021 en la Mairie de Serquigny, Françoise et Dominique ont célébré 50 ans de vie commune. Pourtant, rien ne les destinait à vivre ensemble, elle commerçante et Parisienne, lui, peintre et Bernayen, ils se sont rencontrés lors d'un bal public, vint le coup de foudre, la passion, l'amour les épreuves de la vie, ils se marièrent et de cette union naîtront 4 garçons et 11 petits enfants. Depuis 50 ans Françoise et Dominique vivent un parfait amour. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur et encore une longue vie à deux.

REPAS DES ANCIENS **DE SERQUIGNY-LAUNAY**



Le repas des anciens des communes de Serquigny et Launay s'est déroulé le dimanche 3 octobre 2021 à la salle des fêtes dans un décor automnal. Une rencontre qui n'avait pas eu lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire. Près de 160 convives âgés de plus de 65 ans et leur conjoint ont répondu présent à l'invitation. Le repas conçu par M. Laurent LEFEVRE de Thiberville (le dessert par la boulangerie « DEMOL ») ainsi que l'animation musicale assurée par « Paris Guinguette » ont été très appréciés. Le service a été réalisé par les membres du Conseil Municipal et leur conjoint ainsi que le père Christophe ROURE dans la bonne humeur. M. Frédéric DELAMARE, Maire de Serquigny et M. Christian BAISSÉ, Maire de Launay ont pris la parole afin d'évoquer les différents sujets émanant de leur commune. À cette occasion, les élus ont mis à l'honneur les trois doyens de la salle : Mme Ginette CARPENTIER, Mme Émilienne LALY et M. Yves CAVELIER.

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES **(URNPA)**



L'association de personnes âgées UNRPA serait heureuse de pouvoir compter parmi elle de nouveaux adhérents, elle les invite à venir les voir à la Salle de la Médiathèque tous les vendredis de 14 h à 18 h. Pendant cet après-midi vous pourrez découvrir les différentes activités proposées, jeux de société, cartes, tricot, broderie... ou simplement venir passer un moment convivial et profiter d'un goûter offert. Ils vous attendent donc si vous souhaitez venir découvrir leur univers, aucune limite d'âge pour adhérer. !!! Rejoignez une équipe dynamique proposant aussi dans l'année plusieurs repas et quelques sorties ...

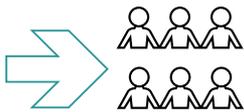


LE 11 NOVEMBRE LES COMMÉMORATIONS DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX

J eudi 11 novembre 2021, la commune de Serquigny a commémoré, l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et rendu hommage à tous les morts pour la France. Cette commémoration a commencé à la Stèle des Cheminots de la gare de Serquigny avec un dépôt de gerbe. La cérémonie s'est poursuivie par une messe du souvenir à l'église de Serquigny puis par les dépôts de gerbes des Anciens Combattants et de la Municipalité, de la Minute de silence en mémoire de ceux qui sont morts pour la France, des lectures des messages de l'UFAC et de la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées en présence des Anciens Combattants, des élus, des enfants des écoles et des habitants de Serquigny. La cérémonie s'est terminée par le chant de l'hymne national et le salut aux porte-drapeaux.

DÉPART EN RETRAITE DE NOTRE AGENT COMMUNAL, DIDIER ASSIRE

C' est en mairie, dans la salle du Conseil Municipal le mercredi 10 novembre 2021, que Frédéric DELAMARE, Maire de Serquigny, accompagné des adjoints et des conseillers municipaux, a tenu à honorer M. Didier ASSIRE à l'occasion de son départ à la retraite. Ses collègues et tous les agents municipaux avaient également tenu à être présents pour ce moment convivial. M. le Maire a tout d'abord retracé son parcours professionnel au sein de la commune, qui débutait en 1996 par un Contrat Emploi Solidarité. Le 1^{er} octobre 2012, Didier ASSIRE était titularisé. Sa carrière s'est poursuivie jusqu'au 1^{er} septembre dernier, date à laquelle l'heure de la retraite a sonné. Comme l'a souligné M. le Maire, Didier était un agent discret mais efficace dans son travail avec le souci du service à la collectivité et aux habitants de Serquigny. Au nom de la commune, M. le Maire lui a souhaité une longue et belle retraite. La soirée s'est clôturée par un moment convivial autour du verre de l'amitié. Didier pourra profiter du magnifique vélo qui lui a été offert à cette occasion.



L'ASSOCIATION LOISIRS & CULTURE DE SERQUIGNY

POUR LES STRATÈGES

Le Club d'Échecs

Il est fait pour vous ! Il se réunit le lundi après-midi de 14 h à 18 h à la médiathèque. Ambiance chaleureuse, le club est ouvert à tous et à toutes. Michel CHMIELINSKI et Jean-Claude TESSON vous initieront aux arcanes du jeu et seront toujours prêts à disputer une partie si vous êtes un joueur plus confirmé. Cotisation annuelle exercice 2021/22 : 8 €

POUR LES CRÉATIFS

Le club « Arts textiles »

Les adhérentes se rencontrent le mardi après-midi à la médiathèque à partir de 13 h 30. Quel que soit leur âge, débutantes ou confirmées elles réalisent couvertures, chemins de table, nappes et autres merveilles en patchwork !

Marie-France CHAUVIN anime avec convivialité le club au cœur d'une ambiance sereine. Cotisation annuelle exercice 2021/22 : 8 €

Le club « Enluminures »

Tous les mardis matin de 9h à 12h, le club « Enluminures » vous accueille à la médiathèque. Josiane VARAISE, qui dirige avec maîtrise cet atelier, vous initiera à l'art de l'enluminure et vous guidera dans le choix des pinceaux adaptés, au mélange des pigments et à la peinture sur du parchemin végétal. « Enluminer » n'aura plus de secret pour vous, quel que soit votre âge. La réalisation minutieuse de dessins simples ou sophistiqués vous apportera la satisfaction d'une œuvre personnalisée. Cotisation annuelle exercice 2021/22 : 8 €

Le club « Tricot »

Animé par Françoise VASSEUR vous accueille le mercredi après-midi à la médiathèque, de 14 h à 17 h. Vous enchaînez des mailles et réaliserez pull, gilets, etc. dans une ambiance décontractée et conviviale tout en faisant preuve d'altruisme : Le produit des ventes des articles réalisés est reversé en totalité au Téléthon. Cotisation annuelle exercice 2021/22 : 3 €



POUR LES SPORTIFS ou ceux qui ont envie de « bouger » agréablement et efficacement

Le club de gymnastique volontaire

➔ **ACTIVITÉS EN SALLE :** Gymnastique Volontaire (salle des fêtes de la commune)

Pour les séniors : Le mardi de 10 h à 11 h. Notre animateur, Mathieu DANJEAN, vous aidera à développer ou à maintenir le sens de l'équilibre avec du matériel spécifique, la souplesse par des étirements et veillera au renforcement musculaire et au cardio-training par des mouvements adaptés. *Pour l'activité Gymnastique Volontaire, le pass sanitaire est obligatoire.*

Pour les adultes : Le mardi de 9 h à 10 h et Le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30

Outre des exercices et des matériels traditionnels (bracelets lestés, barres, bâtons, ...), Mathieu vous initiera à des techniques nouvelles avec l'utilisation de la corde d'oscillation, des kettlebell, du kit suspendre, des ballons « Fit ball »,

➔ **ACTIVITÉS EN PLEIN AIR :** Avec pour base la marche nordique. Mathieu DANJEAN vous donne rendez-vous le jeudi : départ du parking de la salle des fêtes pour un circuit de 2 h, de 9 h à 11 h. *Pour l'activité en plein air, le pass sanitaire n'est pas obligatoire.* Deux séances d'initiation sont offertes aussi bien pour les activités en salle qu'en plein air.

L'activité sportive suit le calendrier scolaire.

L'ALC est référencée auprès de la Maison Sport-Santé de la Musse pour les activités sportives.

Cotisation annuelle exercice 2021/22 pour 1 h par semaine : 90 € ; pour 2 h/semaine : 110 €

(y compris licence auprès de la FFEPGV). Tarif pour un nombre d'heures supérieur,

contactez le **06 72 44 44 54** ou le **06 34 09 91 60**

L'ALC est soutenue financièrement par le Département de l'Eure, la Municipalité de Serquigny, l'Agence Nationale du Sport, les Services départementaux de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport de l'Eure et par la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire.

LES DÉFIS DES SPORTIFS



L'ENTENTE CYCLISTE DE SERQUIGNY (ECS)

Pour l'année 2021

Le club note une grosse baisse des activités car la saison n'a redémarré qu'au mois de juin à cause de la pandémie. Le club a organisé deux épreuves cette année le critérium de Beaumont-le-Roger et une rando VTT de Serquigny. Le club a fait le plein de coureurs et spectateurs sur le nouveau circuit dans les rues de Beaumont-le-Roger et a battu le record de participation avec 420 vététistes et marcheurs contents de se retrouver pour une première randonnée malgré le Pass sanitaire.

Les projets 2022

Suite à cette période covid, ayant vu la baisse de nos licenciés, le club est heureux d'accueillir 9 nouveaux licenciés et d'autres probables dans les prochaines semaines. Les objectifs VTT et route seront les victoires individuelles, les podiums au championnat de l'Eure, Normandie, les challenges, les cyclosporives, les raids et randonnée VTT.

Les organisations 2022

Les compétitions sur routes FFC à Goupil Othon le 26 mars, à Serquigny le 15 mai, à Beaumont-le-Roger le 15 juillet la 12^{ème} randonnée la Risle Charentonne VTT à Serquigny le 28 Août 2022.

Les actualités du moment

C'est la trêve hivernale mais EC Serquigny est toujours actif. Le club organise tous les week-end des sorties VTT avant de reprendre pour certain la route dès le mois de janvier en vue des premières compétitions début mars. Vous pouvez suivre les activités du club sur le site ecserquigny.fr



→ David HUBERT,
(Président du club)
au cyclo-cross
de Bernay

LE FOOTBALL CLUB DE SERQUIGNY - NASSANDRES

Cette année

le club du FC Serquigny Nassandres compte près de 400 licenciés, ce qui le place comme l'un des plus importants du secteur. Avec ses nombreuses équipes le FCSN est en perpétuelle évolution, du baby-foot jusqu'au vétéran. Le club est ouvert à tous et à toute. Et oui, à toute car le club développe le football féminin avec ses équipes. Dès 7 ans le club accueille les féminines, qui peuvent évoluer jusqu'à devenir senior, tout comme les équipes masculines. L'école de foot connaît une croissance de licenciés avec un peu plus 300 licenciés, avec en pointe de mire la Risle Cup pour les U11 même si ces derniers ont avant tout pour objectif d'assimiler les principes de jeu de leurs éducateurs et de poursuivre leur formation de joueurs. En ce qui concerne les U7 & U9, l'ambition est que les enfants prennent plaisir à venir au football retrouver notamment leurs copains et également de leur donner goût à la pratique. Le FCSN dispose d'équipes de ligue en catégories Sénoirs homme et féminine, en U18, U16 et U15. C'est le seul club du canton qui propose cette division sinon les joueurs doivent se déplacer aux alentours, soit à Lisieux, Évreux ou bien Quevilly.

Risle Cup

Le club sera heureux d'accueillir les jeunes footballeurs des 12 équipes qualifiées lors du tournoi de qualification le 30 novembre dernier, qui seront accompagnées par 16 clubs professionnels pour l'édition 2022. Le FCSN aura également deux équipes présentes lors du week-end du 7 et 8 mai 2022.

Le FCSN lauréat régional du Challenge national du Programme Educatif Fédéral (PEF)

Le club a mené différentes actions dans le cadre du PEF avec comme action principale une collecte de vêtements. Les vêtements civils ont été reversés au secours populaire, les vêtements sportifs quant à eux, par le biais de notre partenaire QRM ont été envoyés au Togo. C'est dans ce contexte que le club a été récompensé et qu'une délégation U11a participé à un week-end au Centre National du Football à Clairefontaine avec les autres lauréats régionaux le week-end du 16 et 17 octobre 2021. Enfants et adultes sont repartis avec des souvenirs gravés à tout jamais. Le FCSN redoublera d'énergie pour mettre en place de nombreux autres projets PEF. Le club remercie la Fédération Française de Football, ses encadrants, ses responsables, Corinne DIACRE et son staff, aux employés du CNF pour leur accueil et leur organisation.





SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2021

BUDGET VILLE / Approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat

Pour l'exercice 2020, le compte de la ville est positif à hauteur de 117 542 € en fonctionnement avec un report de 360 936 € et le résultat est également positif de 59 952 € en investissement grâce à une gestion serrée des lignes budgétaires. Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 du Budget principal de la commune tel qu'il a été présenté par M. le Maire et affecte le résultat d'exercice 2020 au budget primitif 2021.

Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation du résultat des budgets du du gîte et du parc Maubuisson

Pour l'exercice 2020, le Conseil Municipal prend acte des résultats d'exécution des différents budgets pôle, gîte, lotissement parc Maubuisson et approuve les comptes administratifs de ces budgets tels qu'ils ont été présentés par M. le Maire.

FINANCES / LFE garantie d'emprunt pour la maison relais

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Logement Familial de l'Eure a réhabilité les 25 logements collectifs de l'ensemble immobilier sis au 1 de la rue Jean Brault et



précédemment occupés par les stagiaires de LADAPT. Ces locaux rénovés sont maintenant gérés par l'association YSOS et sont devenus une maison relais. Afin de financer les travaux et aussi permettre aux résidents de bénéficier de l'aide au logement, le LFE va souscrire auprès de la caisse des dépôts et consignations un prêt PAM à taux fixe de 97 710 €. Selon la procédure, ce prêt doit être garanti dans son intégralité. Le LFE a fait une demande de garantie identique auprès du Département de l'Eure. Compte tenu de l'excellente relation partenariale entretenue avec le LFE et du sérieux avec lequel le projet, notamment son plan de financement, a été monté, M. le Maire rappelle que le

Conseil Municipal a accédé à la demande du LFE et pris une délibération de principe accordant une garantie d'emprunt en complément de la garantie du Département de l'Eure, comme suit : 60% du montant du prêt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations, soit un montant garanti de 58 626,00 €. Le Conseil Municipal, accorde sa garantie comme explicité précédemment.

FINANCES / IBTN CIAS conventions de mises à disposition et prestations de services

M. le Maire rappelle que la commune de Serquigny apporte son soutien au CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en mettant à sa disposition des locaux et des agents et en assurant des prestations de services dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, du pôle ados et du RPAM. Il convient de renouveler lesdites conventions. Ainsi, M. le Maire propose de l'autoriser à signer les conventions suivantes

- ➔ Convention de mise à disposition de locaux et de mobilier communal (garderie, local-jeunes, salles de classe)
- ➔ Convention de mise à disposition de personnel communal pour les activités du pôle ados (838 h)

→ **SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2021**

- Convention de prestation de service pour la restauration (5,73€ le repas et 0,74€ le goûter)
- Convention de prestation de service pour l'entretien des locaux (300h+500€ de produits)
- Convention de prestation de service pour l'accueil en médiathèque (prorata du temps de travail)
- Convention de prestation de service pour l'intervention des services techniques (prorata du temps de travail)

le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les conventions présentées.

FINANCES / SIEGE convention de programmation triennale 2021-2023

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) est chargé de recouvrir le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) due par les fournisseurs d'électricité pour les consommations des abonnés domiciliés sur le territoire de la commune. Le SIEGE reverse 35% du montant total de TCCFE perçue sur le territoire de la commune dans le cadre d'une programmation de travaux d'effacement de réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et, le cas échéant, de réseau télécom. Il convient donc de signer une convention avec le SIEGE fixant les modalités de perception et de reversement de la TCCFE, les modalités de calcul de l'enveloppe budgétaire et la programmation des travaux. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de programmation triennale au bénéfice des villes urbaines « de type B » au titre des années 2021 à 2023.

URBANISME-PATRIMOINE / Cession des logements rue Max Carpentier

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de deux logements locatifs sis aux n°28 et n°30 de la rue Max Carpentier et cadastrés section AH n°69 et n°70. D'une superficie de 107 m² chacun, ces logements sont situés en plein cœur du bourg et à proximité de tous les commerces. Ils disposent d'une cour au bord de la Charentonne. Aujourd'hui des travaux de mises aux normes et d'amélioration de l'habitat sont nécessaires afin de poursuivre la location. Un des logements est toujours loué, l'autre est aujourd'hui vacant. M. le Maire et le bureau municipal propose de mettre ces biens en vente. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à accomplir les formalités afin de mettre à

la vente les biens sis aux n°28 et n°30 de la rue Max Carpentier.





SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

BUDGET VILLE / Vote du BP 2021

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 du budget principal de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations. Ce budget d'un montant total de 2 613 335,00 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 063 472,00 € en section de fonctionnement et à 549 863,00 € en section d'investissement.

Taux de la fiscalité locale

La réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers. A l'issue de l'année 2020, 80 % des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur les résidences principales au niveau national, suite à trois années de baisses successives. En 2021, les 20 % restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % sur leur cotisation, puis 65 % en 2022, et enfin 100 % en 2023. En 2021 et 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçues au profit du budget de l'État. Depuis l'année dernière, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Elles n'en voteront pas non plus cette année. Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune. Il est prévu que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition. Il est rappelé à cet effet que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à + 0,2 % pour 2021. En dépit de cette période d'ajustement, la Loi autorise les communes à faire varier leurs taux, en particulier leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, à la suite d'un réaménagement des différentes règles de lien.

- ➔ Considérant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a pour conséquence que les communes n'ont plus à voter de taux de taxe d'habitation ;
- ➔ Considérant le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, ayant pour conséquence que ces dernières devront délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal en 2020 (13,64 %) et du taux départemental de 2020 (20,24 %) ;
- ➔ Considérant la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables Le Conseil Municipal, Vote pour l'année 2021 ainsi qu'il suit les taux des contributions directes locales : Taxe foncière sur les propriétés bâties = somme de la taxe communale 2020 (13,64 %) et de la taxe départementale 2020 (20,24 %), soit 33,88 %
- ➔ Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 58,84 %

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, vote les subventions aux associations pour l'année 2021, pour un montant de 44 482 €.

Vote du budget primitif 2021 / Budget Gîte

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 du Gîte de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations. Ce budget d'un montant total de 33 432 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 33 432 € en section de fonctionnement uniquement.

Vote du budget primitif 2021 / Budget Pôle Médico-Social

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 du Pôle de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations. Ce budget d'un montant total de 191 873,00 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 58 317,00 € en section de fonctionnement, et à 133 556,00 € en section d'investissement.

➔ **SÉANCE DU 7 AVRIL 2021**

Vote du BP 2021 Maubuisson

Les Conseillers Municipaux adoptent le budget primitif 2021 du budget du Lotissement Parc Maubuisson de notre Commune, qui a pour objet d'inscrire des crédits pour engager des réalisations. Ce budget d'un montant total de 345 193,00 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 161 693,00 € en section de fonctionnement et à 183 500,00 € en section d'investissement.

Convention participation financière parking écoles SIEGE



Dans le cadre de la réhabilitation du parking des écoles et de la médiathèque, un cheminement piétonnier sera réalisé pour rejoindre les écoles en toute sécurité et il convient de revoir notre réseau d'éclairage public. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers du dit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière. Cette participation s'élève à 1 666,67 €, étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE. Le Conseil Municipal, adopte le projet présenté par le SIEGE dans les conditions financières précitées.

FINANCES / Information sur l'attribution de marchés publics réalisée dans le cadre de la délégation consentie au Maire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 23 mai 2020, il lui a délégué le pouvoir de conclure des marchés publics dont le montant est inférieur à 30 000 € HT ; le Code Général des Collectivités Territoriales imposant néanmoins au Maire de rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ladite délégation. Le Conseil Municipal prend acte que l'obligation d'information du Conseil Municipal relative à l'attribution de marchés publics dans le cadre de la délégation consentie à M. le Maire a bien été effectuée.

URBANISME-PATRIMOINE / Refus transfert de la compétence PLU à l'IBTN

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- ➔ Considérant que la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'est pas exercée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- ➔ Considérant que le régime de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'Intercom Bernay Terres de Normandie est automatique à compter du 1^{er} janvier 2021 sauf refus express d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population et ce si cette opposition s'est manifestée « dans les trois mois



➔ SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

précédant le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires » ;

- ➔ Considérant que le Conseil Municipal a pris acte de la loi ALUR ;
- ➔ Considérant que le Conseil Municipal souhaite conserver à l'échelle de son territoire cette compétence ;

Le Conseil Municipal, décide de refuser le transfert automatique à l'Intercom Bernay Terres de Normandie de la compétence Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu afin de conserver cette compétence à l'échelle communal.

URBANISME-PATRIMOINE / Convention de servitude parking de la salle des fêtes

M. le Maire explique que MonLogement27 souhaite raccorder au réseau de gaz les deux immeubles de l'avenue Pierre Séward - Bourdons et Abeilles. Les travaux nécessitent un passage sous le parking de la salle des fêtes. Il convient de passer une convention de servitude. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

DÉVELOPPEMENT DURABLE / Convention étude pour travaux de restauration de la continuité écologique

M. le Maire rappelle que l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est lancée dans l'élaboration du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la rivière Charentonne, ses affluents et des zones humides du bassin versant de la Charentonne. Un des principaux volets de ce plan est la mise en œuvre d'actions visant à restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire. La commune de Serquigny est concernée par un ouvrage appartenant à la commune dans le parc public qui mériterait d'être détruit. A cette fin, il convient de conventionner avec l'Intercom pour réaliser une étude de faisabilité des dits travaux et ainsi rechercher des financements. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention d'autorisation pour la réalisation d'une étude de faisabilité de travaux de restauration de la continuité écologique de la rivière Charentonne à Serquigny.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2021

Attribution du marché public de travaux pour le parking rue de Normandie

Le Conseil Municipal, attribue le marché de travaux du parking rue de Normandie avec la prestation supplémentaire n°1 à l'entreprise COLAS pour un montant de 115 395,63 € HT, soit 138 474,76 € TTC. Le Conseil autorise M. le Maire à signer le marché au nom et pour le compte de la Commune, à engager les démarches nécessaires pour contracter un prêt financier d'un montant de 175 000,00 € comme inscrit au budget primitif voté lors de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2021.

Tarifs du gîte communal 2022

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de réviser les tarifs du gîte d'étape de la commune. Pour information, l'Indice de Référence des Loyers au 1^{er} trimestre 2021 a subi une augmentation de +0,09% sur un an. L'IRL correspond à la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac et hors loyers. M. le Maire propose de maintenir les prix 2021. La proposition est donc la suivante :

Il est à noter que l'Intercom Bernay Terres de Normandie a voté l'institution d'une taxe de séjour pour toutes les nuitées. La commune collecte donc ladite taxe pour le compte de l'Intercom.

→ SÉANCE DU 26 AVRIL 2021



Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire relative à la révision des tarifs de location du Gîte d'étape communal et fixe la date d'application des nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2022.

Propositions pour 2022 à partir du 1^{er} janvier 2022

Semaine complète	860,00 €
Week-end	645,00 €
Mid week	540,00 €
Nuitée	27,00 €
Parure de draps	4,50 €

Baux communaux 2021

Pour information, l'Indice de Référence des Loyers au 1^{er} trimestre 2021 a subi une augmentation de + 0,09% sur un an. M. le Maire propose de maintenir les tarifs 2020 et de ne pas appliquer une augmentation des loyers pour l'année 2021. Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Autorisation d'ester en justice contre la fermeture de la maternité

M. le Maire expose que la commune de SERQUIGNY a donné son accord pour participer à l'exercice d'un recours devant la juridiction administrative contre la décision de fermeture de la maternité de l'hôpital de Bernay. Informé de l'échec de ce recours il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord pour que la ville se joigne au recours en appel exercé contre la décision prononcée par le tribunal administratif de Rouen le 18 mars 2021. En conséquence, pour faire valoir ce point de vue, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à faire représenter la commune dans cette procédure par un avocat et en particulier celui choisi par l'ensemble des parties, à savoir Maître Pierre JALET, avocat au barreau de l'Eure, domicilié à Bernay (27300), 5 bis Boulevard Dubus. Le Conseil Municipal donne son accord.

Convention de servitude avec ENEDIS pour le parking des écoles

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux du parking des écoles et de la médiathèque, il est nécessaire de déplacer un poteau électrique ENEDIS gênant la circulation. L'implantation d'un nouveau poteau est indispensable et il convient de passer une convention de servitude afin que le propriétaire du réseau, ENEDIS, puisse intervenir en cas de besoin. Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire de consentir la servitude sus-énoncée au profit d'ENEDIS et accepte les modalités de la convention, notamment son caractère gratuit et autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tout acte s'y référant.



SÉANCE DU 9 JUILLET 2021

Adhésion au groupement de commandes IBTN

Des groupements de commande peuvent être constitués entre plusieurs opérateurs en vue d'offrir à leurs membres la possibilité de mutualiser leurs besoins et de réaliser des économies d'échelle. A cet effet, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a constitué un groupement de commandes avec les communes et les établissements publics locaux de son territoire souhaitant y adhérer. M. le Maire énonce que le groupement constitué a pour objet de simplifier les procédures d'achats publics d'une part, d'optimiser les coûts directs et indirects de gestion liés aux achats d'autre part et d'obtenir une baisse importante des fournitures standards et récurrentes. M. le Maire apporte la précision selon laquelle, à tout moment de la vie du groupement, de nouveaux membres pourront intégrer le groupement par voie d'avenant à la convention constitutive du groupement. De plus, M. le Maire précise que pour des raisons de simplification de la procédure et une réduction des coûts de gestion, il est proposé de désigner l'Intercom Bernay Terres de Normandie, coordonnateur et mandataire du groupement. A cet effet, il est proposé que le coordonnateur soit chargé de signer, et notifier les marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de son exécution comptable et financière.

Dans le même raisonnement, il est suggéré que la Commission d'Appel d'Offres ainsi que la commission d'analyse des offres soient celles du coordonnateur. Le Conseil Municipal, acte la création du groupement de commandes permanent conclu entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie d'une part ainsi que les communes et établissements publics locaux y adhérant par décision expresse de leur organe délibératif d'autre part. Le Conseil approuve la Commission d'Appel d'Offres et la Commission d'Analyse des Offres de l'Intercom Bernay Terres de Normandie comme étant la Commission d'Appel d'Offres et la Commission d'Analyse des Offres du groupement de Commandes.

Gîte communal / Mise en place d'un tarif réduit

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire, relative à la mise en place d'un tarif réduit pour les étudiants, apprentis ou alternants qui ne peuvent pas bénéficier d'un logement ou d'une indemnité de logement dans le cadre de leurs stages et fixe ledit tarif réduit à 14,00 € la nuitée par personne à compter du 01/09/2021.

Subvention exceptionnelle à l'association CHEC

L'association CHEC (Centrale HydroElectrique de la Charentonne) a pour objet la mise en œuvre et la gestion de production d'une centrale hydroélectrique sur la Chatentonne au lieu dit Moulin de Courcelles à Fontaine l'Abbé. Le projet en est à l'étude de faisabilité en partenariat avec la SCIC ENERCOOP NORMANDIE. L'association cherche des financements pour son projet et a fait une demande de subvention à la commune de Serquigny. Le Conseil Municipal, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association Centrale HydroElectrique de la Charentonne.

Emprunt pour les travaux de voirie du parking de Normandie

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé l'opération de travaux de réhabilitation du parking des écoles rue de Normandie. Dans le cadre du budget primitif, il a été prévu de faire appel à l'emprunt à hauteur de 175 000,00 € afin de financer lesdits travaux.

M. le Maire expose les différentes propositions d'emprunts reçues de deux banques. Le Conseil Municipal, décide de contracter auprès d'une des deux banques, les financements nécessaires d'un montant de 175 000,00 € à un taux de 0,73% sur 12 ans.

Convention de servitude avec le groupement forestier Bois et Forêts

Dans le cadre des travaux de renforcement de la défense incendie, il est nécessaire d'implanter une citerne aérienne de 120 m³ rue du Mont des Croix. L'emprise nécessaire est de 200 m². La parcelle concernée, cadastrée section E n°180, appartient au groupement forestier Bois et Forêts qui accepte le principe d'implanter une telle citerne sur sa propriété. Il convient de mettre en place une convention de servitude. Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire de mettre en place une convention de servitude avec le

→ **SÉANCE DU 9 JUILLET 2021**

groupement forestier Bois et Forêts, et mandate Maître HOMO, notaire à Beaumont-le-Roger, pour rédiger l'acte de servitude.

Mise à disposition d'un bureau à la maison médicale pour la diététicienne

Mme Laëtitia ANDRÉ, diététicienne, souhaite intégrer la maison médicale quelques demi-journées par semaine pour des consultations. M. le Maire propose de lui attribuer le dernier bureau de consultation et mettre en place une convention de mise à disposition contre un loyer, charges comprises par demi-journées. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Rétrocession de la voirie et des espaces verts du Locquerais

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 1^{er} juillet 2019, a accepté le principe de la rétrocession de la voirie, des trottoirs et des espaces verts du lotissement du Locquerais. Le Logement Familial de l'Eure a réalisé les travaux demandés pour la remise en état avant rétrocession. Le Conseil Municipal, accepte cette rétrocession.

Mise à disposition de la salle Maubuisson pour Planeth Patient

PLANETH Patient propose aux patients vivants avec une maladie chronique une aide pour mieux vivre leur quotidien, cela s'appelle l'éducation thérapeutique. Sous l'impulsion de Mme Laëtitia ANDRÉ, diététicienne qui s'est installée à la maison médicale, PLANETH Patient souhaite intervenir sous forme d'ateliers à Serquigny. M. le Maire propose de mettre à disposition la salle Maubuisson pour un montant correspondant aux frais d'entretien des locaux. Une convention a pour objet de définir les règles de mise à disposition des dits locaux. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention.

Cession de parcelles à des particuliers

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi de deux demandes de cessions de parcelles appartenant à la commune. M. le Maire propose d'autoriser ces cessions. Les montants de la vente devront intégrer les frais de géomètre relatifs aux bornages. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les documents d'arpentage réalisés par le géomètre.

Convention de participation rue du 8 mai 1945

l'Intercom Bernay Terres de Normandie a réalisé avec l'entreprise VIAFRANCE et pour le compte de la commune des travaux sur le réseaux des eaux pluviales dans la rue du 8 mai 1945. Lesdits travaux ont été réalisés en juillet 2021. Le coût est estimé à 25 000 € HT. Il convient d'établir une convention fixant les modalités de participation. Le Conseil Municipal, approuve la convention de participation entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la commune de Serquigny autorise M. le Maire à signer ladite convention comme annexée à la présente délibération.

Changement d'abribus

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Normandie a décidé de soutenir les opérations de sécurité concernant la mise aux normes des abribus. Aussi, M. le Maire a initié un diagnostic sur 4 abribus situés le long des routes départementales

- RD133 - rue Max Carpentier - Les écoles
- RD 133 - route de Beaumont - Pont de la Glacière
- RD 133 - route de Beaumont - rue d'Auvergne
- RD 31 - Petit Nassandres



→ SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Le coût de l'opération est estimé à 32 000 € TTC. M. le Maire propose de déposer la demande de subvention auprès des services de la Région Normandie. Le Conseil Municipal, approuve le projet de changement de quatre abribus, sollicite l'aide financière de la Région Normandie autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

Adhésion au service de médecine

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION

M. le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2021

Travaux SIEGE Parc Maubuisson

Le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée ci-dessous. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 44 333.00 €
- en section de fonctionnement : 15 000.00 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière.

Demande de subventions pour la construction d'un city stade, la réhabilitation du lavoir et la sécurisation et l'aménagement des abords des écoles.



Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire relative à la construction d'un city stade, à la réhabilitation du lavoir, à la sécurisation et l'aménagement des abords des écoles et à poursuivre les études et l'autorise à engager les travaux. À solliciter le concours financier de l'État au titre de la DETR-DSIL 2022 et le concours financier du Département de l'Eure au titre plan de relance.

➔ **SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2021**

Demande de subventions pour la remise en état du glas et des tintements

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire relative à la remise en état du glas et des tintements et l'autorise à engager les travaux. À solliciter le concours financier du Département de l'Eure au titre plan de relance.

Demande de subventions pour la réhabilitation de la salle Maubuisson, l'extension de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire relative à la réhabilitation de la salle Maubuisson et l'extension de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, à poursuivre les études et l'autorise à engager les travaux. À solliciter le concours financier de l'État au titre de la DETR-DSIL 2022 et le concours financier du Département de l'Eure au titre plan de relance.

Demande de subventions l'amélioration du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire relative à la remise l'amélioration du restaurant scolaire et l'autorise à engager les travaux. À solliciter le concours financier du Département de l'Eure au titre plan de relance.

Convention avec le CAUE27 pour la réhabilitation de la salle des fêtes

La commune de Serquigny souhaite lancer une réflexion sur le devenir de la salle des fêtes communale. La salle est aujourd'hui utilisée par de nombreux et divers publics, la commune, des organismes/structures, l'école, les associations, des privés. Inaugurée en 1936, cette salle nécessite une rénovation (isolation thermique, mise aux normes), voire une restructuration et extension (pour étendre et faciliter son usage). Le CAUE27 propose un accompagnement avec une équipe pluridisciplinaire, avec notamment la mise en place de deux ateliers avec les acteurs qui utilisent la salle, permettant ainsi une étude approfondie des usages actuels et des usages futurs. Le Conseil Municipal, approuve la convention de participation entre le CAUE27 et la commune de Serquigny.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la peupleraie

La commission « développement durable » a débuté un travail de réflexion sur l'avenir de la peupleraie. Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de procéder à la coupe de l'ensemble des peupliers pour convertir cet espace en boisement humide ou prairie humide. La commission propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'Intercom Bernay Terres de Normandie, c'est-à-dire que l'Intercom se chargera de la consultation et du suivi du marché, de la recherche de financement et du suivi du chantier (le bois coupé appartenant aux propriétaires). Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de délégation.

TARIFS COMMUNAUX



AU 1^{er} JANVIER 2022

ÉCOLES / Cantine

Tarif normal	3,05 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,45 €
Tarif hors communes	3,40 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants hors communes	2,75 €
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,00 €
Tarif pour le personnel communal	2,50 €
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,40 €

Garderie

1/2 journée	Tarifs différenciés
Journée	Tarifs différenciés

Élèves / Hors Commune	620,00 €
------------------------------	-----------------

Élèves classe ULIS / Hors Commune	740,00 €
--	-----------------

MÉDIATHÈQUE

Carte d'adhérent adulte	5,00 €
Impressions N/B	0,20 €
Impressions couleur	0,70 €
Cours d'informatique - Commune	15,00 €
Cours d'informatique - Hors Commune	20,00 €

RÉGIES

Programmes salon de peinture	2,00 €
Droit d'exposition salon de peinture	5,00 €
Droit de place marché (le ml)	1,00 €
Droit de stationnement	90,00 €
Taxes d'affouage (réservé aux habitants)	10,00 €
Droit d'inscription 10 kms Serquigny	8,50 €

ÉGLISE

Gardiennage & sonnerie cloches	275,00 €
--------------------------------	----------

CIMETIÈRE (concessions)

Trentenaire	125,00 €
Cinquantenaire	200,00 €
Place supplémentaire	40,00 €
Columbarium (trentenaire)	305,00 €
Cavurne (trentenaire)	165,00 €
Scellement d'urne	45,00 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS Commune

Location week-end	240,00 €
Vaisselle pour repas	85,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	45,00 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS Hors commune

Location week-end	430,00 €
Vaisselle pour repas	165,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	80,00 €

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES Commune

1 ^{ère} manifestation	90,00 €
Autres manifestations	90,00 €
Soirée dansante/repas	90,00 €
Loto	60,00 €
Concours de cartes et autres	50,00 €
Vaisselle	80,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES Hors commune

Autres manifestations	155,00 €
Soirée dansante/repas	430,00 €
Loto	100,00 €
Concours de cartes et autres	80,00 €
Vaisselle	165,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS commune

1/2 journée	20,00 €
Journée complète	50,00 €
Week-End	80,00 €

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS hors commune

1/2 journée	30,00 €
Journée complète	60,00 €
Week-End	100,00 €

SALLE MAUBUISSON : ASSOCIATIONS ET AUTRES commune

AG ou réunions internes	Gratuit
Repas et activités festives (Gratuit pour la 1 ^{ère} manifestation)	50,00 €

Lors de sa séance du 29 septembre 2021, le Conseil Municipal a voté les tarifs communaux valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Pour information, l'Indice des prix à la consommation en août 2021 fait état d'une augmentation de + 1,9 % sur un an.



LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

Tél. **02 32 44 10 15**

Email : mairie@serquigny.fr

Ouverte du lundi au vendredi :
9h à 12h / 13h30 à 17h30
Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à contacter le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Eure.

348 rue de la Semaille
27300 Bernay

Tél. **02 32 43 14 75**

Site Internet : www.sdomode.fr

La collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables.

Ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

Du 2 novembre au 31 mars :

lundi : Fermée
mardi : 9h à 12h / 14h à 17h
mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h
jeudi : 14h à 17h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h
samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h
mardi : 9h à 12h / 14h - 18h
mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h
jeudi : 14h à 18h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h
samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLIC & COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud
Mme CRETOIS : **02 32 44 12 00**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès
Mme DESPRES : **02 32 44 15 89**

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

06 17 95 00 13

Ouverte de :
6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : 02 32 44 14 00

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF : 09 72 67 50 27

Urgence Gaz : 08 00 47 33 33

Bureau de poste : 02 27 19 30 74

Ouvert le :
mardi de 9h30 à 12h / 14h à 17h,
mercredi, vendredi de 9h à 12h
jeudi de 9h à 12h / 14h à 17h,
Fermé le lundi, samedi, dimanche

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : 36 35

Gare de Serquigny :

Ouverte du :
lundi au vendredi de 5h40 à 20h30
samedi de 7h35 à 18h25
dimanche et jours fériés de
9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à
12h30 / 13h à 18h50
Le samedi de 7h45 à 11h45 /
13h05 à 18h20

Le dimanche et jours fériés de
10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : **02 32 44 10 05**

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

Dr DESEINE : **02 32 25 59 39**

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,
QUENTIN : **02 32 46 51 34**

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : **02 32 44 61 83**

15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : **06 87 01 28 87**

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : 02 32 44 10 69

1 rue de Picardie

PHARMACIE

Mme MONTRON : **02 32 44 14 75**

1 rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de :
9h à 12h30 / 14h à 19h30

Ferme à 18h30 le samedi

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : 32 37

MÉDECIN DE GARDE : 116 117

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

SAMU (avec tél. portable) 112

SAMU SOCIAL 115

Allo Enfance Maltraitée 119

Droits des Femmes..02 32 33 44 56

(Centre d'information)

A.D.M.R.

Aide à Domicile en Milieu Rural
Aides ménagères pour les
personnes âgées, travailleuses
familiales, pour les mères de
famille, auxiliaires de vie pour les
handicapés,

Renseignements ADMR Évreux :
02 32 39 80 80

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Responsable : Marion VICAIRE

Responsable adjointe :

Ludivine LEMOULANT

Périodes scolaires :

lundi : 15h à 18h

mardi : 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 15h à 18h

vendredi : 15h à 18h

samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

Vacances scolaires :

lundi : 10h à 12h / 15h à 18h

mardi : 10h à 12h / 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 10h à 12h / 16h30 à 18h

vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h

samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

299 rue Haut des Granges

27300 Bernay

Tél. **02 32 43 50 06**

Email : accueil@bernaynormandie.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

41 rue Jules Prior

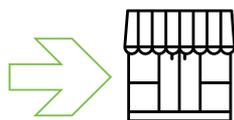
27170 Beaumont-le-Roger

Tél. **02 32 45 47 85**

PERMANENCE DU SECOURS POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les
samedis de 9h30 à 11h30 sauf au
mois d'août.

FOCUS NOUVEAUX COMMERCANTS & ARTISANS



AUTOUR DES SENS

**Boulangerie
Pâtisserie
Tabac
Presse**

Thierry BRAUD, Sylvie HUET,
Florian HUET

54 rue max Carpentier
27470 SERQUIGNY

02 27 19 30 99

thierry.braud1@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi
de 6h30 à 19h30

Dimanche de 7h à 13h

Sauf Jeudi jour de fermeture



BOUTIQUE-BROCANTE

**Vente de meubles
BibLOTS
Matériaux
Divers**

Bruno CARON

2 rue de la Risle Petit Nassandres
27470 SERQUIGNY

06 24 20 25 74

mbc.debarras@gmail.com

Ouvert uniquement le dimanche
de 10 h à 18h



**Débaras
Intégral**

Débaras Gratuit

--si--
Récupération

Succession
Maison-Appartement-Commerce
Cave-Grenier
Encombrants ménagers
Mise en décharge
Enlèvements de ferrailles

Devis gratuit

06 24 20 25 74

mbc.debarras@gmail.com



PHOTOGRAPHE

« LE STUDIO DE MADAME »

**Photographe professionnelle :
Famille**

Grossesse

Nouveaux nés et portaits

Mélody DUVIVIER

Home studio situé à
SERQUIGNY

06 31 82 62 42

www.lestudiodemadame.com



**Vivre à
Serquigny**



www.serquigny.fr



Ville de Serquigny